

doute pas, cependant, que d'ici à quelques jours, notre curiosité sera satisfaite en apprenant que les hommes qui nous gouvernent ne se sont pas écartés de la règle suivie par eux dans le passé, qui est de prôner le libre échange tout en s'attachant au principe de la protection. Il est rare dans le monde, qu'un parti politique se conduise de cette manière; mais telle est la pratique suivie par le gouvernement actuel depuis 1896.

Il n'est pas besoin d'être un grand prophète pour pouvoir annoncer d'avance que le bill du tarif que nous présentera le ministre des Finances contiendra virtuellement toute la protection accordée à nos industries par le parti qui inaugura, en 1879, une politique nationale, et cela en dépit des protestations du parti libéral contre le maintien d'un tarif protecteur. Le parti libéral s'est montré très inconséquent, très peu sincère, ou honnête, en prônant publiquement, depuis dix ans, le libre-échange. Le Gouvernement, les manufacturiers et tout membre intelligent du parti libéral savent que le nouveau tarif qui sera soumis au Parlement d'ici à quelques jours sera tout aussi protecteur que l'ont été les tarifs qui l'ont précédé en Canada. Cependant, en dépit de ce fait, les organes libéraux, avec cette inconséquence et le manque de sincérité qui les distinguent, prêchent, aujourd'hui, une croisade en faveur du libre-échange parmi les agriculteurs canadiens, et ils expriment énergiquement l'espoir que le nouveau tarif attendu à cette session-ci, sera une mesure libre-échangiste. J'ose, par conséquent, prédire, que nos amis libéraux auront, pendant la présente session, plus, peut-être, qu'en aucune autre—l'occasion de se contredire, ou d'abjurer leurs hérésies fiscales d'autrefois en avouant franchement que la politique de libre-échange, qu'ils ont prônée jusqu'à présent, n'était qu'une ruse pour tromper le peuple et obtenir les sympathies des partisans du libre-échange en Canada. Il n'existe aucune loi—je le présume du moins—qui oblige le parti libéral d'agir conformément à ses professions de foi. Cependant, j'ose dire que la saine morale politique exige cet accord entre les paroles et les actes d'un grand parti politique. J'espère que la mesure concernant le tarif contiendra certaines dispositions conférant au Gouvernement le pouvoir d'empêcher l'établis-

sement de coalitions ou "trusts" qui naissent souvent par suite de l'établissement d'une protection exagérée et malsaine. J'espère aussi que grâce au développement des provinces de l'Ouest, le Gouvernement remaniera le tarif de manière à favoriser particulièrement dans l'Ouest l'industrie agricole, ainsi que les autres industries qui se rattachent à la colonisation de cette grande région. Un tarif ne saurait être considéré comme remanié convenablement si l'on n'a pas tenu compte des besoins généraux d'un pays.

La législation relative à ce sujet doit avoir pour objet les intérêts du grand nombre plutôt que ceux du petit nombre. Toutefois, ce que je dis présentement n'est, peut-être, que de la spéculation, vu que nous ignorons encore les dispositions du nouveau tarif promis. Cette mesure sera déposée devant nous d'ici à quelques jours, et les membres du Sénat auront alors l'occasion de la discuter.

Un autre sujet—la révision de la loi électorale—est mentionné dans le discours du trône aussi modestement que l'est le tarif. Durant les dernières vacances parlementaires, certains actes électoraux commis par le parti libéral, pendant ces dernières années, ont provoqué dans le public une émotion telle que le Gouvernement se croit obligé de réagir en proposant une loi sur cet important sujet. J'ose dire que l'histoire des institutions représentatives ne nous fournit aucun exemple qui soit d'un caractère aussi humiliant que l'a été l'administration de la loi électorale durant les derniers six mois. De fait, la corruption électorale a été pratiquée si généralement que le sens moral du public en a été émoussé au point d'être moins impressionné que s'il s'était agi de cas isolés. Nous nous vantons de nos institutions libres; nous proclamons la sainteté du scrutin, de nos franchises, du suffrage universel, et nous déclarons que le pouvoir souverain de tout gouvernement doit avoir pour appui l'opinion publique; mais j'ose dire que nous sommes dans une grande erreur; que cette conception de nos franchises, de nos droits politiques, n'est qu'un mythe, une simple fantaisie de notre imagination; que c'est une erreur de dire que les représentants du peuple sont élus par les suffrages libres du peuple. Les révélations qui ont été faites